

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2012

ENCADREMENT DES GRANDS PASSAGES ET ÉVACUATION FORCÉE - (N° 330)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Quentin

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 1, substituer à la référence :

« 10 *bis* »,

la référence :

« 10-1 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.